Envoyé en préfecture le 01/02/2023
Reçu en préfecture le 01/02/2023
Publié le
ID : 085-258500065-20230130-DEL001GEND_2023-DE

Débat d'Orientation Budgétaire 2023
SYNDICAT MIXTE GENDARMERIE

Envoyé en préfecture le 01/02/2023
Reçu en préfecture le 01/02/2023
Publié le
ID : 085-258500065-20230130-DEL001GEND_2023-DE

LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023 – RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

- L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi Notre du 7 août 2015, dispose notamment que dans les communes de 3 500 habitants et plus, ainsi que dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale assimilé et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, un débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois qui précède le vote du budget primitif.

- Le législateur a souhaité renforcer et enrichir ce débat, par les dispositions de l'article 107 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi Notre) du 7 août 2015.

- Ces textes prévoient que le débat s'appuie sur un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) qui présente les hypothèses retenues pour construire le projet de budget, les engagements pluriannuels notamment en matière de programmation d'investissements, les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement, ainsi que des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

- Le présent rapport a été élaboré afin de servir de base aux échanges avec le conseil syndical.

- Il détaille les principaux contextes économiques et législatifs dans lequel s'inscrit le projet de budget 2023, puis une synthèse de la situation du syndicat mixte gendarmerie, ses perspectives financières et budgétaires en matière de dépenses de fonctionnement et d'investissements.

- Le public sera avisé de sa mise à disposition. Le présent document et la délibération correspondante seront mis en ligne sur le site internet de la commune d'Essarts en Bocage.

Sommaire

Envoyé en préfecture le 01/02/2023
Reçu en préfecture le 01/02/2023
Publié le
ID : 085-258500065-20230130-DEL001GEND_2023-DE

① Le contexte national

② Analyse rétrospective 2018 – 2022

③ Analyse prospective 2023 - 2025

Envoyé en préfecture le 01/02/2023
Reçu en préfecture le 01/02/2023
Publié le
ID : 085-258500065-20230130-DEL001GEND_2023-DE

01

Contexte national de l’élaboration budgétaire

Envoyé en préfecture le 01/02/2023
Reçu en préfecture le 01/02/2023
Publié le
ID : 085-258500065-20230130-DEL001GEND_2023-DE

2022-2024 : Résilience => Ralentissement => Reprise

- Sur la période 2022-2024, l'économie française traverserait trois phases bien distinctes : une résilience meilleure que prévu au cours de la plus grande partie de 2022 ; un net ralentissement à partir de l'hiver prochain, dont l'ampleur serait entourée d'incertitudes très larges ; une reprise de l'expansion économique en 2024.

- En dépit des difficultés persistantes côté offre, la croissance du PIB serait meilleure que prévu précédemment en 2022 (2,6 % en moyenne annuelle), portée par la résilience de la demande et le rebond du secteur des services. Mais le choc supplémentaire sur les prix internationaux du gaz naturel survenu au cours de l'été, combiné à l'arrêt des livraisons de gaz russe vers l'Europe, a freiné l'activité à partir du dernier trimestre.

- Pour 2023, la projection est entourée d'incertitudes très larges liées à l'évolution de la guerre russe en Ukraine. Les aléas portent à la fois sur les quantités et les prix d'approvisionnement en gaz, ainsi que sur l'ampleur et la durée des mesures gouvernementales de protection des ménages et des entreprises. Pour la variation annuelle du PIB, elle s'établirait entre 0,8 % et – 0,5 %, avec des taux d'inflation compris respectivement entre 4,2 % et 6,9 %. Ces fourchettes ont été définies autour d'un scénario de référence où, selon la convention habituelle, les prix de l'énergie (pétrole et gaz) évolueraient selon les prix sur les marchés à terme (observés à la date du 22 août), et où l'arrêt des livraisons de gaz russe serait en partie compensé par les possibilités de substitution et les économies d'énergie. Dans ce scénario de référence, les tarifs d'électricité évolueraient comme en 2022, et les tarifs de gaz seraient ajustés graduellement afin de rejoindre mi-2024 les niveaux justifiés par les prix de marché. Cela aboutirait en 2023 à une hausse du PIB de 0,5 % et un taux d'inflation (IPCH) de 4,7 %, avec un pouvoir d'achat par habitant qui serait préservé. Le haut de la fourchette de croissance serait atteint dans le cas où l'ajustement des tarifs de gaz serait plus limité, sous l'effet d'une levée plus progressive du bouclier tarifaire, au prix d'un endettement public encore accru. À l'opposé, le bas de la fourchette – qui n'exclurait pas une récession restant cependant limitée et temporaire – correspondrait à un scénario où l'arrêt des livraisons de gaz s'accompagnerait d'une hausse supplémentaire des cours du gaz naturel et d'une limitation de la fourniture de gaz et d'électricité.

- À l'horizon 2024, dans un contexte de détente graduelle des tensions sur les marchés de l'énergie, l'économie française renouerait avec une croissance plus soutenue. Sur la base du scénario de référence, le PIB augmenterait de 1,8 % et l'inflation totale reviendrait fin 2024 vers l'objectif de 2 % (2,7 % en moyenne annuelle).

- À travers ces trois années, l'économie française montrerait une résilience de l'emploi, du pouvoir d'achat des ménages et du taux de marge des entreprises : au-delà des variations de court terme, chacune de ces trois variables serait en 2024 meilleure que dans la situation pré-Covid. En revanche, le ratio d'endettement public, déjà fortement dégradé à la suite du choc Covid, serait au mieux stabilisé à l'horizon 2024, du fait notamment du coût des mesures de soutien de type bouclier tarifaire.

**projections économiques septembre 2022 BQ de FR*

Un rebond de l'inflation française à prévoir pour l'évolution des bases fiscales

Envoyé en préfecture le 01/02/2023
Reçu en préfecture le 01/02/2023
Publié le
ID : 085-258500065-20230130-DEL001GEND_2023-DE

Coefficient de revalorisation des bases et IPCH

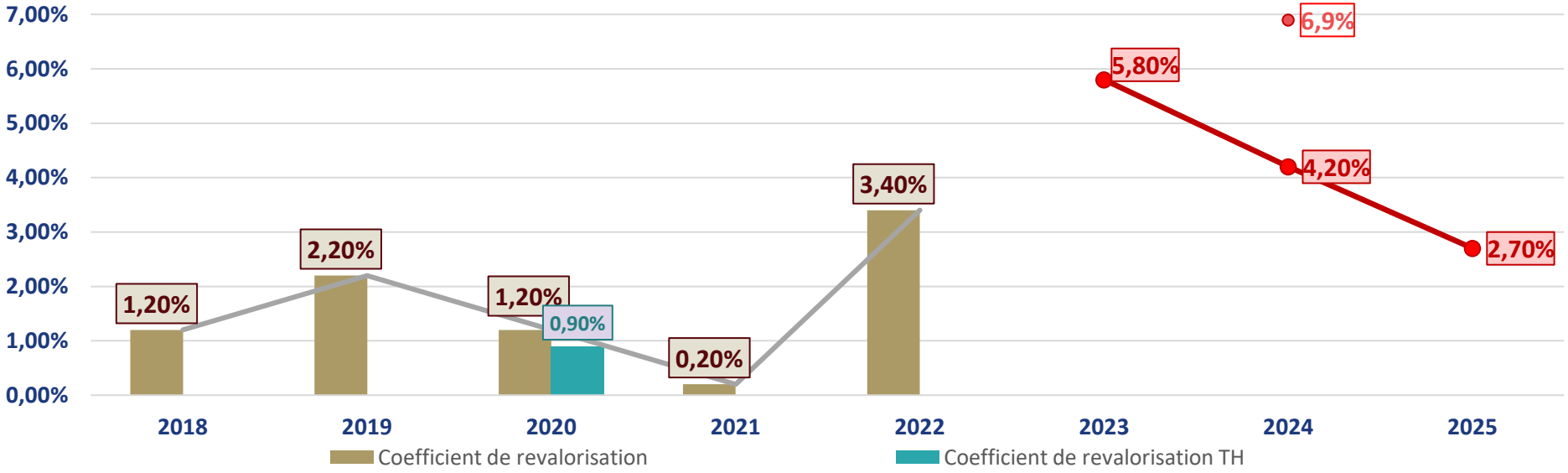

Sources : INSEE, Banque de France et Finance Active

Depuis 2018, et comme le prévoit l'article 1518 bis du Code Général des Impôts (CGI), les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle, comme c'était le cas jusqu'en 2017). Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2 (pour application en année N). A noter qu'en cas de déflation, aucune dévalorisation des bases fiscales ne sera appliquée (coefficient maintenu à 1).

L'IPCH constaté en novembre 2021 étant de +3,4% par rapport à novembre 2020, le **coefficient légal appliqué sur les bases 2022 est donc de 1,034** (contre 1,02 en 2021). Selon la Banque de France, l'inflation devraient s'élever à 5,8% en 2022 puis devrait rester assez haut en 2024, avant de ralentir aux alentours de 2,70% en 2024.

PLF 2023 : les mesures applicables aux collectivités locales

Envoyé en préfecture le 01/02/2023
Reçu en préfecture le 01/02/2023
Publié le
ID : 085-258500065-20230130-DEL001GEND_2023-DE

- **Suppression de la CVAE**
  - Suppression progressive en 2023 et 2024 pour les entreprises
  - Compensation dès 2023 pour les collectivités par une fraction de TVA nationale composée de la moyenne de la CVAE perçue entre 2020 et 2022 ainsi qu'une part en fonction du dynamisme de la TVA nationale dont la répartition reste encore à préciser

- **DGF et variables d'ajustements**
  - Recentralisation du financement du RSA pour le département de la Réunion et ajustement de la dotation de compensation du département
  - non-renouvellement de l'abondement pour le fonds d'aide au relogement d'urgence
  - Ecrêtement DCRTP des régions et départements
- **Dotations et péréquations**
  - Prise en compte des attributions de compensation dans le calcul des potentiels fiscaux et financiers des communes membres d'une EPCI en FPU
  - Dotation forfaitaire : pas d'écrêtement en 2023 !
  - Dotation de solidarité rurale : remplacement du critère longueur de voirie par un critère de densité
  - Dotation de solidarité rurale, part Cible – garantie de baisse et plafonnement de la hausse
  - Hausse de la dotation d'aménagement des collectivités et territoires d'outre-mer
  - FPIC : plus d'effort fiscal agrégé minimum pour bénéficier du versement
  - FPIC : aménagement de la garantie en cas de perte d'éligibilité
  - Dotation politique de la ville : minoration de la population située en quartier prioritaire

- **Réforme des indicateurs**
  - Stabilisation de l'effort fiscal (mais pas du potentiel fiscal) comme en 2022 afin de neutraliser la suppression de la TH

Envoyé en préfecture le 01/02/2023
Reçu en préfecture le 01/02/2023
Publié le
ID : 085-258500065-20230130-DEL001GEND_2023-DE

Rappel des principaux postes en dépenses et en recettes de fonctionnement du syndicat

Postes en dépenses de fonctionnement	
Charges à caractère général (Chapitre 011)	Ce sont les charges à caractère général : équipements à destination des bureaux, logements..., assurances, contributions, taxes foncières...
Charges de personnel (chapitre 012)	Aucune charge de personnel sachant qu'il est régulièrement rappelé aux membres du conseil syndical que la gestion administrative et les interventions techniques sont assurées sans contrepartie par le personnel de la commune d'Essarts en Bocage
Participations, contingents et subventions (chapitre 65)	Pas de dépense dans ce chapitre

Postes en recettes de fonctionnement	
Fiscalité directe et indirecte (chapitre 73)	Pas de recettes fiscales
Produits d'exploitation et du domaine (chapitres 70 et 75)	Uniquement les loyers versés par la gendarmerie
Dotations de l'Etat (chapitre 74)	Pas de dotations de l'Etat, ni de participation des communes et intercommunalité adhérentes

Envoyé en préfecture le 01/02/2023
Reçu en préfecture le 01/02/2023
Publié le
ID : 085-258500065-20230130-DEL001GEND_2023-DE

02

Analyse rétrospective du budget du syndicat mixte 2018 - 2022

Envoyé en préfecture le 01/02/2023
Reçu en préfecture le 01/02/2023
Publié le
ID : 085-258500065-20230130-DEL001GEND_2023-DE

Les dépenses et recettes de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
60632 - Fournitures de petit équipement	0,00 €	357,34 €	0,00 €		273,22 €
611 - Contrats de prestations de services			1 800,00 €	0,00 €	0,00 €
61521 - Entretien de terrains	1 608,00 €	3 375,60 €	120,00 €	3 786,00 €	0,00 €
615221 - Entretien des bâtiments	4 939,17 €	1 682,43 €	1 529,49 €	0,00 €	0,00 €
615228 - entretien et réparations autres bâtiments	322,13 €	2 270,02 €	141,60 €	1 690,36 €	0,00 €
61558 - Autres biens mobiliers	0,00 €	110,00 €	0,00 €	2 011,00 €	0,00 €
6156 - Maintenance	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
6161 - Primes d'assurance	1 046,02 €	1 022,23 €	1 025,76 €	1 030,90 €	1 030,92 €
6182 - Documentation générale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
6188 - Autres frais divers	48,00 €	0,00 €	50,00 €	50,00 €	100,00 €
63512 - Taxes foncières	5 191,00 €	5 264,00 €	5 298,00 €	5 602,00 €	5 834,00 €
TOTAL Chapitre 011	**13 154,32 €**	**14 081,62 €**	**9 964,85 €**	**14 170,26 €**	**7 238,14 €**
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**13 154,32 €**	**14 081,62 €**	**9 964,85 €**	**14 170,26 €**	**7 238,14 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
TOTAL Chapitre 002	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
752 - Revenus des immeubles	84 623,64 €	89 487,37 €	87 092,37 €	88 212,00 €	88 212,00 €
TOTAL Chapitre 75	**84 623,64 €**	**89 487,37 €**	**87 092,37 €**	**88 212,00 €**	**88 212,00 €**
761 - Produits des participations	4,26 €	4,26 €	4,26 €	4,26 €	2,84 €
TOTAL Chapitre 76	**4,26 €**	**4,26 €**	**4,26 €**	**4,26 €**	**2,84 €**
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**84 627,90 €**	**89 491,63 €**	**87 096,63 €**	**88 216,26 €**	**88 214,84 €**

Les principales dépenses de fonctionnement des exercices 2018 à 2022 sont liées à l'entretien de la caserne (logements et bureaux), auxquelles s'ajoutent l'assurance et la taxe foncière. Elles s'élèvent pour 2022 à 7 238,14€. Les recettes de 2018 à 2022 proviennent uniquement des loyers versés par les gendarmes. Leurs montants 2022 sont de 88 214,84€.

Il est précisé que la gestion administrative et les interventions des services techniques sont assurées par les services d'Essarts en Bocage sans contrepartie.

Envoyé en préfecture le 01/02/2023
Reçu en préfecture le 01/02/2023
Publié le
ID : 085-258500065-20230130-DEL001GEND_2023-DE

Les dépenses et recettes d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
001 - Solde d'éxécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €			
TOTAL Chapitre 001	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2031 - Frais d'études	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
TOTAL Chapitre 20	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21318 - Autres bâtiments publics	5 100,00 €	0,00 €	0,00 €	17 613,31 €	
2135 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions	0,00 €	4 397,06 €	0,00 €	0,00 €	2 273,75 €
2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00 €	3 066,71 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles				789,56 €	
TOTAL Chapitre 21	5 100,00 €	7 463,77 €	0,00 €	18 402,87 €	2 273,75 €
2313 - Construction	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL Chapitre 23	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
020 - Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
TOTAL Chapitre 020	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 100,00 €	7 463,77 €	0,00 €	18 402,87 €	2 273,75 €

Environ 33 340 € ont été dépensés en investissement sur la période liés au changement de chaudière gaz et de chauffe-eau. Pour 2022, la dépense s'élève à 2 273,75 €. La recette est liée à l'excédent de fonctionnement affectée au financement de l'investissement.

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
001 - Solde d'éxécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
TOTAL Chapitre 001	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €	10 000,00 €	858,07 €	18 000,00 €	402,87 €
TOTAL Chapitre 10	0,00 €	10 000,00 €	858,07 €	18 000,00 €	402,87 €
1323 - Départements DETR	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
1323 - Reports	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
TOTAL Chapitre 13	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL Chapitre 042	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES D' D'INVESTISSEMENT	0,00 €	10 000,00 €	858,07 €	18 000,00 €	402,87 €

Envoyé en préfecture le 01/02/2023
Reçu en préfecture le 01/02/2023
Publié le
ID : 085-258500065-20230130-DEL001GEND_2023-DE

03

Analyse prospective 2023 - 2025

Envoyé en préfecture le 01/02/2023
Reçu en préfecture le 01/02/2023
Publié le
ID : 085-258500065-20230130-DEL001GEND_2023-DE

Les dépenses et recettes de fonctionnement en prospectives

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2023 (prospectives)	CA 2024 (prospectives)	CA 2025 (prospectives)
60632 - Fournitures de petit équipement	1 040,40 €	1 061,21 €	1 082,43 €
611 - Contrats de prestations de services	0,00 €	0,00 €	1,00 €
61521 - Entretien de terrains	2 080,80 €	2 122,42 €	2 164,86 €
615221 - Entretien des bâtiments	0,00 €	0,00 €	0,00 €
615228 - entretien et réparations autres bâtiments	1 734,00 €	1 768,68 €	1 804,05 €
61558 - Autres biens mobiliers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6156 - Maintenance	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6161 - Primes d'assurance	1 088,54 €	1 110,32 €	1 132,52 €
6182 - Documentation générale	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6188 - Autres frais divers	53,06 €	54,12 €	55,20 €
63512 - Taxes foncières	5 622,28 €	5 734,73 €	5 849,42 €
TOTAL Chapitre 011	11 619,09 €	11 851,47 €	12 089,50 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**11 619,09 €**	**11 851,47 €**	**12 089,50 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2023 (prospectives)	CA 2024 (prospectives)	CA 2025 (prospectives)
TOTAL Chapitre 002	0,00 €	0,00 €	0,00 €
752 - Revenus des immeubles	88 500,00 €	89 000,00 €	89 500,00 €
TOTAL Chapitre 75	88 500,00 €	89 000,00 €	89 500,00 €
761 - Produits des participations	2,84 €	2,84 €	2,84 €
TOTAL Chapitre 76	2,84 €	2,84 €	2,84 €

Le compte administratif 2022 affiche un montant total en dépenses de fonctionnement de 11 391,26 € et en recettes de 88 500 €. Ces dépenses sont liées principalement à l'entretien des bâtiments, aux assurances et taxes foncières.
Les recettes proviennent uniquement des loyers de la gendarmerie. Les communes ne versent plus de participation depuis de nombreuses années.
Les prospectives intègrent une évolution qui restera à affiner. Le bail prévoir une révision triennale du loyer en fonction de la valeur locative évaluée par le service des domaines le 6 décembre 2019. Conformément au bail, le service des Domaines estimera le nouveau loyer en fonction de la valeur locative réelle des locaux, plafonnée à l'actualisation du loyer initial sur la base de l'indice des Loyers des Activités Tertiaires publiés par l'INSEE intervenu pendant la période considérée. La dernières révisions a été appliquées en 2019 rétroactivement sur les 3 dernières années.

Ces présentes prospectives s'arrêtent en 2025, compte tenu de la construction de la nouvelle gendarmerie en maîtrise d'ouvrage direct par PODELHIA et d'une possible fin d'opération envisagée en 2025.
Pour information, Podelhia est en cours de finalisation des marchés travaux qui devraient être publiés dans les semaines à venir. Le début des travaux est planifié pour le 4ème trimestre 2023 et leur durée est estimée à 24 mois.

Si le calendrier est respecté, le syndicat ne sera plus impliqué dans cette nouvelle caserne. L'année 2026 pourrait être consacrée à la dissolution du syndicat mixte.

Envoyé en préfecture le 01/02/2023
Reçu en préfecture le 01/02/2023
Publié le
ID : 085-258500065-20230130-DEL001GEND_2023-DE

Les dépenses et recettes d'investissement prospectives

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2023 (prospectives)	CA 2024 (prospectives)	CA 2025 (prospectives)
001 - Solde d'éxécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL Chapitre 001	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2031 - Frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL Chapitre 20	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21318 - Autres bâtiments publics	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2135 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers			
2188 - Autres immobilisations corporelles			
TOTAL Chapitre 21	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
2313 - Construction	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL Chapitre 23	0,00 €	0,00 €	0,00 €
020 - Dépenses imprévues		0,00 €	0,00 €
TOTAL Chapitre 020	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2023 (prospectives)	CA 2024 (prospectives)	CA 2025 (prospectives)
001 - Solde d'éxécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL Chapitre 001	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	2 273,75 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL Chapitre 10	2 273,75 €	0,00 €	0,00 €
1323 - Départements DETR	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1323 - Reports	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL Chapitre 13	0,00 €	0,00 €	0,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL Chapitre 042	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES D' D'INVESTISSEMENT	2 273,75 €	0,00 €	0,00 €

150 000 € sont inscrits en prospectives de dépenses, soit 50 000 € par an si des travaux ou remplacements d'équipements devaient être réalisées sur le bâti.

Envoyé en préfecture le 01/02/2023
Reçu en préfecture le 01/02/2023
Publié le
ID : 085-258500065-20230130-DEL001GEND_2023-DE

Fonds de roulement cumulé

	2022	2023	2024	2025
FONDS DE ROULEMENT CUMULE	865 904,25 €	895 061,75 €	922 213,13 €	949 626,47 €

Compte tenu des dépenses et des recettes de fonctionnement et investissement 2022 et de son résultat, le fonds de roulement cumulé s'établirait à 949 626,47 € en 2024. Il est basé sur des dépenses en investissement à hauteur de 150 000 € et dont sa réalisation dépendra uniquement des besoins d'intervention sur les bâtis.
Le Syndicat ne supporte aucun emprunt.